

360

DÉCISION n° du **29 AOUT 2013**
portant désignation d'un expert externe ponctuel
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur des dispositifs médicaux thérapeutiques et des cosmétiques ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : M. OBADIA (Jean-François) est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, pour l'année 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **29 AOUT 2013**

La directrice
Direction des dispositifs médicaux thérapeutiques
et des cosmétiques

Brigitte HEULS